

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.31 QUARTIER DE LA CHAPELLE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'URBANISME

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)

Nomenclature : 2.2.4 - Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La présente Assemblée municipale vient de se prononcer sur le déclassement d'un délaissé du domaine public jouxtant la Place Pierre Sémard à céder gratuitement à Alliade Habitat – filiale immobilière d'Action Logement à titre de contrepartie foncière liée au financement de l'ANRU.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_31-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Cette cession à venir entraînant la création d'un nouveau terrain à bâtir suite à une division parcellaire nécessite le dépôt d'une demande de déclaration préalable.

Cependant, le représentant d'une collectivité locale doit être muni de l'autorisation de l'assemblée délibérante compétente pour pouvoir effectuer ces demandes au nom de la collectivité. En conséquence, Monsieur le Maire ne pouvant légalement effectuer seul ces demandes, il convient qu'il y soit autorisé par le conseil municipal.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable de division correspondante et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

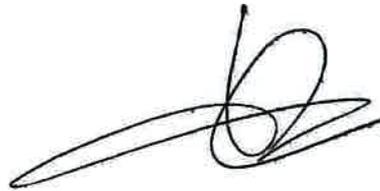
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey


A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance


A large, stylized black ink signature.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_31-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023